



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE
COMTÉ DE JOLIETTE

Procès-verbal de la première session du Conseil provisoire de la nouvelle municipalité de Crabtree tenue le 4 novembre 1996 au 132, 12^e rue à Crabtree, à 20:00 heures et y sont présents formant ainsi quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Laporte:

Daniel Leblanc	Jacques Éthier
Gilles Granger	France Froment
Mario Lasalle	André Picard
Jean Brousseau	Gilles Coderre
Gaétan Riopel-Savignac	Gaétan Lacombe
Michel Landry	

R 001-96

Adoption du procès-verbal de la séance du 7 octobre 1996 de l'ancienne municipalité de Sacré-Cœur-de-Crabtree

Sur proposition de Jacques Éthier, appuyée par Gaétan Lacombe, il est unanimement résolu que le procès-verbal de la séance du 7 octobre 1996 de l'ancienne municipalité de Sacré-Cœur-de-Crabtree soit adopté.

ADOPTÉ

R 002-96

Adoption du procès-verbal de la séance du 7 octobre 1996 de l'ancienne municipalité de Crabtree

Sur proposition de Michel Landry, appuyée par Gilles Granger, il est unanimement résolu que le procès-verbal de la séance du 7 octobre 1996 de l'ancienne municipalité de Crabtree soit adopté.

ADOPTÉ

R 003-96

Transfert de poste au budget de l'ancienne municipalité de Sacré-Cœur-de-Crabtree

Sur proposition de Gaétan Lacombe, appuyée par France Froment, il est unanimement résolu de transférer les montants suivants:

02-220-433	Protection feux	535 \$
------------	-----------------	--------

aux postes budgétaires suivants:

02-130-342	Publication aide technique	30 \$
02-130-342	Publication et information	300 \$
02-310-310	Frais de déplacement insp.	80 \$
02-710-991	Subvention aux organismes	125 \$

ADOPTÉ

R 004-96

Certificat de crédit disponible

La secrétaire-trésorière de l'ancienne municipalité de Sacré-Cœur-de-Crabtree informe les membres du conseil qu'il y a un montant disponible de 692 329.38 \$ au compte courant de la municipalité.



R 005-96
ou annotation

Un certificat de disponibilité de crédit est émis au montant de 395 920.05 \$ pour les comptes du mois.

Adoption des comptes du mois de l'ancienne municipalité de Sacré-Cœur-de-Crabtree

Suite à l'émission des certificats de disponibilité de crédits par la secrétaire-trésorière de l'ancienne municipalité de Sacré-Cœur-de-Crabtree, celle-ci soumet la liste des chèques numéros 4678 à 4719 inclusivement (qui fait partie du présent procès-verbal comme si au long récitée) qu'elle a émis en paiement des comptes payés ou payables et demande au conseil de l'approuver;

En conséquence, sur proposition de Gaétan Lacombe, appuyée par France Froment, il est unanimement résolu que le paiement des comptes soumis soit autorisé pour un montant de 395 920.05 \$

Il est également résolu d'approuver la liste des chèques émis portant les numéros 4674 à 4677 pour un montant de 350 \$.

ADOPTÉ

R 006-96

Adoption des comptes du mois de l'ancienne municipalité de Crabtree

Sur proposition de Gilles Granger, appuyée par Michel Landry, il est unanimement résolu que les comptes du mois de l'ancienne municipalité de Crabtree, au montant de 78 121.50 \$ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

007-96

État mensuel des revenus et dépenses

Les secrétaires-trésorières des anciennes municipalités de Crabtree et de Sacré-Cœur-de-Crabtree ont déposé aux membres du Conseil municipal un état des revenus et dépenses de leurs municipalités respectives au 31 octobre 1996.

R 008-96

Adhésion à la C.A.R.A.

Sur proposition de Gaétan Riopel-Savignac, appuyée par Gilles Granger, il est unanimement résolu d'adhérer à la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption pour l'année 1997 au coût de 100 \$.

ADOPTÉ

R 009-96

Achat d'un PH mètre pour la station de traitement d'eau

Sur proposition de Gaétan Riopel-Savignac, appuyée par Gilles Granger, il est unanimement résolu d'autoriser Pierre Rondeau à faire l'achat d'un PH mètre pour la station de traitement d'eau de la compagnie AESL Instrumentation Inc. au coût de 488 \$ (taxes en sus).

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

**Nomination de Mario Samson comme capitaine au sein de
la brigade des pompiers**

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyée par France Froment, il est unanimement résolu d'entériner la recommandation de l'État-major du service des incendies et de nommer Monsieur Mario Samson Capitaine au sein de la brigade des pompiers de Crabtree en remplacement de Monsieur Stéphane Valois.

ADOPTÉ

R 11-96

**Démission de Michel Labossière comme directeur du
service des incendies**

Le Conseil prend connaissance de la lettre de démission de Michel Labossière comme Directeur du service des incendies;

Sur proposition de France Froment, appuyée par Jean Brousseau, il est unanimement résolu d'accepter la démission de Michel Labossière et de mandater la commission de la protection de la personne pour analyser les candidatures éventuelles et recommander la nomination d'un remplaçant pour combler ce poste.

ADOPTÉ

R 012-96

Demande de commandite pour le Tournoi Scott

Attendu que les organisateurs du Tournoi Scott désire obtenir une commandite pour le tournoi qui se déroulera les 8, 9, 10, 15, 16 et 17 novembre prochain;

Attendu que la municipalité de Crabtree participe financièrement à ce tournoi par le biais de certaines accommodations au niveau de l'utilisation de l'aréna et au niveau de la tarification des heures de glace;

Attendu que la municipalité est cependant prête à encourager l'Association du Hockey-mineur par l'achat de billets pour une activité spéciale;

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyée par Gaétan Lacombe, il est unanimement résolu de faire l'achat de 10 billets à 3 \$ chacun pour la confrontation des jeunes du hockey-mineur de Crabtree avec des joueurs du National de Joliette qui sera présentée dans le cadre des activités du Tournoi Scott à l'aréna de Crabtree le 10 novembre prochain et d'y déléguer les personnes intéressées.

ADOPTÉ

R 013-96

**Demande de subvention de Sylvie Beaudoin et de Céline
Desrochers**

Attendu que l'ancienne municipalité de Sacré-Cœur-de-Crabtree possède une politique de subvention pour les jeunes de son territoire qui participe à des activités avec des organismes à but non lucratif;



No de résolution
ou annotation

Attendu qu'il y a lieu de respecter cette politique jusqu'à ce que le nouveau conseil en adopte une nouvelle;

Attendu que les sommes versées seront puisées à même le budget 1996 de l'ancienne municipalité de Sacré-Cœur-de-Crabtree;

En conséquence, il est proposé par Gaétan Lacombe, appuyé par France Froment et résolu à l'unanimité de rembourser un montant de 90 \$ à Sylvie Beaudoin et à Céline Desrochers, lequel montant représente 50 % des frais d'inscription aux Scouts et Guides de Crabtree et de Saint-Paul.

ADOPTÉ

014-96

Discours des maires sur la situation financière de la municipalité

Monsieur Denis Laporte fait lecture du discours annuel sur la situation financière de la nouvelle municipalité et sa publication est acceptée par les membres du conseil municipal.

ADOPTÉ

R 015-96

Demande d'aide financière de la Société Saint-Vincent-de-Paul

Sur proposition de Gilles Granger, appuyée par Gaétan Lacombe, il est unanimement résolu d'accorder une aide financière de 400 \$ à la Société Saint-Vincent-de-Paul de Crabtree pour l'exercice financier 1997.

ADOPTÉ

R 016-96

Avis de motion - règlement de taxation 1997

Monsieur Gilles Granger donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement déterminant les différents taux de taxation pour l'exercice financier 1997.

R 017-96

Achat de matériel informatique

Le Conseil prend connaissance des soumissions pour l'achat de matériel informatique, à savoir:

Microage Joliette	10 067.92 \$
Dator Inc.	10 502.09 \$

Attendu que l'achat de ces équipements est nécessaire suite à la réalisation du projet de regroupement;

Attendu que nous attendons dans les semaines à venir une subvention de 20 000 \$ accordée pour aider à défrayer les frais inhérents au regroupement;

En conséquence, il est proposé par Gilles Granger, appuyé par Gaétan Lacombe, et unanimement résolu de retenir la soumission de Microage Joliette, au montant de 10 067.92\$ laquelle est la plus basse conforme;



No de résolution
ou annotation

018-96

D'utiliser la somme de 20 000 \$ qui sera versée par le ministère des Affaires municipales pour défrayer le coût de ces équipements.

ADOPTÉ

Avis de motion - règlement sur la tenue des assemblées du conseil

Monsieur Gilles Granger donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement relatif à la tenue des assemblées du conseil municipal.

R 019-96

Signature des chèques

Attendu qu'en date du 23 octobre 1996 les municipalités de Crabtree et de Sacré-Cœur-de-Crabtree sont regroupées en une seule entité administrative;

Attendu qu'avant l'élection d'un conseil municipal permanent il y a lieu de déterminer de quelle façon le conseil provisoire devra procéder pour le paiement des comptes;

Attendu qu'en vertu du décret gouvernemental concernant le regroupement, les revenus et dépenses prévus aux budgets respectifs des municipalités doivent être comptabilisés distinctement, comme si les municipalités n'avaient pas cessé d'exister;

En conséquence, il est proposé par Gaétan Lacombe, appuyé par Gilles Granger, et unanimement résolu que d'ici le 31 décembre 1996, les comptes de l'ancienne municipalité de Sacré-Cœur-de-Crabtree soient payés par le compte numéro 119 et que les chèques continuent d'être signés par Jacques Éthier et Chantale Mercier alors que les comptes de l'ancienne municipalité de Crabtree soient payés par le compte numéro 112 et que les chèques continuent d'être signés par Denis Laporte et Sylvie Malo.

ADOPTÉ

R 020-96

Représentant et substitut à la M.R.C.

Attendu qu'en date du 23 octobre 1996 les municipalités de Crabtree et de Sacré-Cœur-de-Crabtree sont regroupées en une seule entité administrative;

Attendu qu'en vertu du décret gouvernemental concernant le regroupement, il est convenu que les maires actuels alternent à chaque mois comme maire et maire supplément du conseil provisoire et que le maire de l'ancienne municipalité de Crabtree agisse comme maire de la nouvelle municipalité pour le premier mois de calendrier;

En conséquence, il est proposé par Gilles Granger, appuyé par Gaétan Lacombe et unanimement résolu que le maire en poste lors d'un mois de calendrier soit désigné pour siéger au Conseil de la M.R.C. de Joliette et que le maire suppléant agisse comme substitut et ce, jusqu'à la prochaine élection générale prévue le 2 février 1997.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Bell Canada - modernisation du réseau téléphonique dans notre secteur

Attendu que Bell Canada se propose de créer un réseau téléphonique numérique ultramoderne dans notre collectivité d'ici la fin de 1997;

Attendu que ce projet permettra aux moyennes et petites collectivités telles la nôtre de bénéficier de services et de capacité qui accroîtront les possibilités commerciales qui s'offrent à nous et qui aideront à notre croissance et à notre prospérité sur le marché;

Attendu que grâce à la modernisation du réseau, les clients, partout au sein de notre collectivité bénéficieront d'un accès au service d'appel d'urgence évolué 911;

Attendu que ce réseau modernisé améliorera également nos capacités de communication par télécopieur et modem, ce qui se traduira par un accès amélioré à Internet, accroîtra les possibilités de télétravail et aidera les petites entreprises des régions rurales;

Attendu que les secteurs d'appel local seraient étendus grâce à l'établissement de liens avec le service régional ce qui permettrait d'éliminer certains frais d'interurbain;

En conséquence, il est proposé par Michel Landry, appuyé par France Froment et résolu à l'unanimité d'appuyer entièrement la proposition de Bell de faire le nécessaire pour que le service assuré dans les petites et moyennes localités soit comparable à celui offert dans les centres urbains plus importants afin de permettre à notre collectivité et à d'autres localités semblables de jouir du même accès que les plus grands centres, à un réseau fiable et de haute qualité et d'exploiter à fond toute occasion qui se présente dans le domaine des affaires ou de l'éducation ou toute autre occasion qui contribue à notre croissance et compétitivité.

ADOPTÉ

R 022-96

Félicitations aux nouveaux élus(es) des municipalités de la M.R.C.

Sur proposition de Michel Landry, appuyée par France Froment, il est unanimement résolu de transmettre une lettre de félicitations aux personnes nouvellement élues dans les municipalités voisines, lors des récentes élections municipales.

ADOPTÉ

R 023-96

Réclamation Denis Bourgeois

Attendu que Monsieur Denis Bourgeois a subi des dommages à sa propriété lors d'un refoulement d'égout survenu le 24 décembre 1995;

Attendu qu'après analyse de la situation il a été constaté que c'étaient les tuyaux de la municipalité qui étaient bloqués;



No de résolution
ou annotation

R 024-96

Attendu que Monsieur Bourgeois réclame une somme de 300 \$ pour les dépenses qu'il a dû encourir suite aux dommages causés par le refoulement;

Pour ces raisons, il est proposé par Gaétan Riopel-Savignac, appuyé par Gaétan Lacombe, et unanimement résolu que l'ancienne municipalité de Crabtree verse une somme 300 \$ à Monsieur Denis Bourgeois en remboursement pour les dommages qu'il a subit.

ADOPTÉ

Échange de terrain avec Madame Alice Tellier

Attendu que la propriété située au 245, 247, 249, 1^e avenue, Crabtree empiète sur une partie du lot 197-185, du cadastre de la Paroisse de Saint-Paul et faisant partie de l'emprise de la 13^e rue;

Attendu que cet empiètement date de plusieurs années;

Attendu que la municipalité empiète sur une partie du lot 197-216, du cadastre de la Paroisse de Saint-Paul, appartenant à Dame Alice Riopel Tellier;

Attendu que ces empiètements sont montrés sur un plan préparé par Richard Castonguay, arpenteur-géomètre, le 30 octobre 1996, sous le numéro 16,251 de ses minutes;

En conséquence, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par Gilles Granger, et unanimement résolu:

1. Que la municipalité de Crabtree cède à Dame Alice Riopel Tellier:

Une partie du lot 197-185 du cadastre de la Paroisse de Saint-Paul, circonscription foncière de Joliette, et bornée vers le sud-est par le lot 197-216, vers l'ouest, le nord-ouest, le nord et le nord-est par une partie dudit lot 197-185 et mesurant au nord-ouest soixante et onze pieds et quatre-vingt-quatorze centièmes (71,94 pi.), au nord quatre pieds et soixante-dix-neuf centièmes (4,79 pi.) le long d'un arc de cercle de rayon de trois pieds et cinq dixièmes (3.5 pi.), vers le nord-est trois pieds et trente-sept centièmes (3.37 pi.), vers le sud-est quatre-vingt-deux pieds et dix-neuf centièmes (82.19 pi.), vers l'ouest neuf pieds et sept dixièmes (9.7 pi.) le long d'un arc de cercle de rayon de six pieds et quinze centièmes (6.15 pi.) et mesurant en superficie quatre cent quatre-vingt-douze pieds carrés (492 pi.ca.).

Le coin est dudit immeuble étant situé à une distance de neuf pieds et quatre-vingt-un centièmes (9.81 pi.) au sud-ouest de la ligne séparant le lot 197-326 du lot 197-216. Cette distance étant mesurée dans le prolongement vers le nord-est de la ligne sud-est dudit immeuble.

2. Que la municipalité accepte la cession par Dame Alice Tellier d'une partie de la subdivision numéro DEUX CENT SEIZE du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT (Ptie 197-216), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la Paroisse de Saint-Paul, circonscription foncière de Joliette, bornée vers le nord-ouest par partie du lot 197-185, vers l'est par partie du lot 197-327 et vers le sud-ouest à



No de résolution
ou annotation

partie du lot 197-216 et mesurant au nord-ouest cinq pieds et quatre-vingt-un centièmes (5.81 pi.), vers l'est vingt-huit pieds et cinquante et un centièmes (28.51 pi.), au sud-ouest vingt-huit pieds et soixante dix-neuf centièmes (28.79 pi.) et mesurant en superficie cent trente-huit pieds carrés (138 pi.ca.).

Attendu que ces cessions sont effectuées dans le but de corriger une situation existante depuis longtemps, il est résolu que les cessions soient faites sans considération monétaire, sous forme d'échange.

Il est résolu que la partie du lot 197-185 ci-dessus décrite n'est plus requise pour fins municipales et qu'elle ne fera plus partie du domaine public de la municipalité.

Attendu que ladite parcelle de terrain n'a jamais fait l'objet d'un règlement d'ouverture de rue, il est résolu que la présente résolution aura pour effet d'abolir la destination de rue sur ladite parcelle du lot 197-185, mesurant 492 pieds carrés en superficie en autant que besoin peut être;

Il est résolu que le maire, Denis Laporte, et la secrétaire-trésorière, Sylvie Malo, soient autorisés à signer ledit acte d'échange pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

R 025-96

Déneigement Domaine Ma Lorraine - Gilles Léveillé

Sur proposition de Gaétan Lacombe, appuyée par Gilles Granger, il est unanimement résolu que le contrat de déneigement pour la saison Hiver 1996-1997 de la virée du Domaine Ma Lorraine soit octroyé à Monsieur Gilles Léveillé pour un montant de 210 \$ payable en un seul versement le 15 novembre 1996.

ADOPTÉ

R 026-96


Rehaussement des accotements


Sur proposition de Gaétan Lacombe, appuyée par Gilles Coderre, il est unanimement résolu d'autoriser une dépense n'excédant pas 1 000 \$ sur le budget de l'ancienne municipalité de Sacré-Cœur-de-Crabtree pour rehausser les accotements à l'intersection du chemin Saint-Jacques et du chemin Rivière-Rouge.

ADOPTÉ

L'assemblée est ajournée au 18 novembre 1996 à 20:00 heures.

La séance est levée à 20:58 heures.


Denis Laporte, maire


Sylvie Malo, sec.-trés.